

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODALITES DE VOTE :

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de l'élection.

Vous pouvez, dès réception de cette lettre, adresser votre vote, qui devra parvenir à mon secrétariat pour le **VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 AVANT 20H00.**

Le bulletin que vous glisserez dans l'enveloppe ne doit porter ni rature, ni surcharge, sous peine d'annulation.

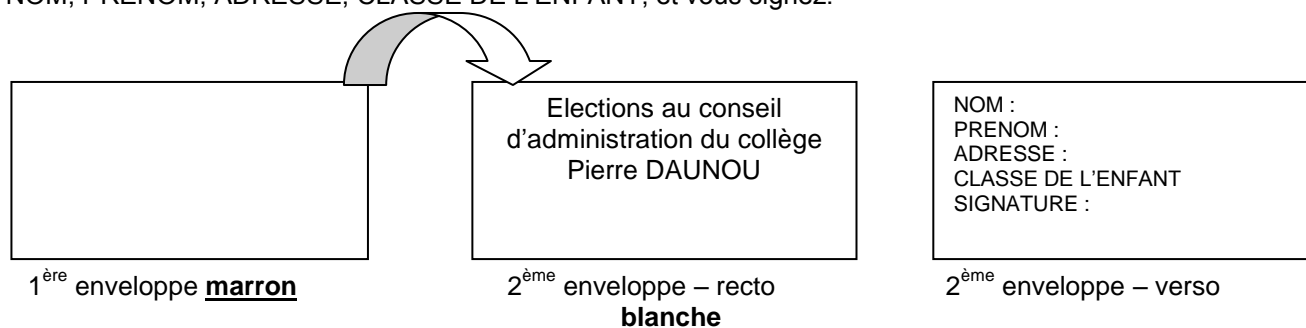
Chaque parent est électeur, sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il ne vote qu'une fois, quel que soit le nombre d'enfants fréquentant l'établissement.

VOUS POUVEZ DONC VOTER :

➤ **1 – SOIT**, par courrier adressé au Collège Pierre DAUNOU, 38 rue Alexandre Dumas, BP 669 – 62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

➤ **2 - SOIT**, en faisant porter par l'élève votre ou vos bulletin(s) toujours sous double enveloppe au secrétariat

DANS LES DEUX CAS : placer le bulletin de vote (sans rature, ni surcharge) dans l'enveloppe vierge marron ci-jointe que vous cachez et que vous glissez dans une seconde enveloppe blanche que vous cachez également et sur laquelle vous portez le nom de l'Etablissement avec la mention « ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE DAUNOU ». Au dos de l'enveloppe, vous indiquez vos NOM, PRENOM, ADRESSE, CLASSE DE L'ENFANT, et vous signez.



➤ **3 – SOIT, enfin**, en venant voter personnellement le **VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 de 16h à 20h00**

Le dépouillement aura lieu le jour même à l'issue du scrutin à partir de 20h00.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Boulogne sur mer le 18 septembre 2017

La Principale,



Eliane NOWICKI